



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/1997/WG/L.1
4 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe de travail spécial intersessions
à composition non limitée
24 février-7 mars 1997
Point 5 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Chapitre. ____

QUESTIONS D'ORGANISATION ET AUTRES QUESTIONS

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée de la Commission du développement durable a tenu sa session du 24 février au 7 mars, conformément à la résolution 50/113 de l'Assemblée générale. Il a tenu ____ séances (1re à ____).
2. Le Président provisoire, M. Paul de Jongh (Pays-Bas), Vice-Président de la Commission du développement durable, a ouvert la session.
3. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable a fait une déclaration liminaire.
4. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait une déclaration.

B. Participation

5. Les représentants de ____ États membres de la Commission du développement durable ont participé à la session du Groupe de travail. Des observateurs d'autres États Membres de l'ONU, de la Communauté européenne et d'un État non membre y ont également assisté, de même que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. [La liste des participants figurera à l'annexe I du rapport final.]

C. Élection

6. À la 1re séance, le 24 février 1997, le Groupe de travail a élu M. Celso Luiz Nunes Amorim (Brésil) et M. Derek Osborn (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) Coprésidents par acclamation.

7. À la même séance, les Coprésidents ont fait des déclarations liminaires.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

8. À la 1re séance, le 24 février 1997, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/1997/WG/1, et approuvé l'organisation de ses travaux. Les points suivants étaient inscrits à son ordre du jour :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Groupe de travail.

E. Documentation

9. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général contenant une évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (E/CN.17/1997/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale visant à accélérer un développement durable des pays en développement et politiques nationales connexes (E/CN.17/1997/2/Add.1);

c) Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la pauvreté (E/CN.17/1997/2/Add.2);

d) Rapport du Secrétaire général sur la modification des modes de consommation (E/CN.17/1997/2/Add.3);

e) Rapport du Secrétaire général sur la dynamique démographique et la durabilité (E/CN.17/1997/2/Add.4);

f) Rapport du Secrétaire général sur la protection et la promotion de la santé (E/CN.17/1997/2/Add.5);

g) Rapport du Secrétaire général sur la promotion d'un modèle viable d'établissements humains (E/CN.17/1997/2/Add.6);

h) Rapport du Secrétaire général sur l'intégration de l'environnement et du développement dans le processus de prise de décisions (E/CN.17/1997/2/Add.7);

i) Rapport du Secrétaire général sur la protection de l'atmosphère (E/CN.17/1997/2/Add.8);

j) Rapport du Secrétaire général sur une conception intégrée de la planification et de la gestion des terres (E/CN.17/1997/2/Add.9);

k) Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre la déforestation et la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (E/CN.17/1997/2/Add.10);

l) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse (E/CN.17/1997/2/Add.11);

m) Rapport du Secrétaire général sur la gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes (E/CN.17/1997/2/Add.12);

n) Rapport du Secrétaire général sur la promotion du développement agricole et rural durable (E/CN.17/1997/2/Add.13);

o) Rapport du Secrétaire général sur la préservation de la diversité biologique (E/CN.17/1997/2/Add.14);

p) Rapport du Secrétaire général sur une gestion écologiquement rationnelle des biotechniques (E/CN.17/1997/2/Add.15);

q) Rapport du Secrétaire général sur la protection des océans et de toutes les mers, y compris les mers fermées et semi-fermées, et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques (E/CN.17/1997/2/Add.16);

r) Rapport du Secrétaire général sur la protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau (E/CN.17/1997/2/Add.17);

s) Rapport du Secrétaire général sur une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux (E/CN.17/1997/2/Add.18);

t) Rapport du Secrétaire général sur une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux (E/CN.17/1997/2/Add.19);

- u) Rapport du Secrétaire général sur une gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées (E/CN.17/1997/2/Add.20);
- v) Rapport du Secrétaire général sur une gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs (E/CN.17/1997/2/Add.21);
- w) Rapport du Secrétaire général sur le rôle et la contribution des principaux groupes (E/CN.17/1997/2/Add.22);
- x) Rapport du Secrétaire général sur les ressources et mécanismes financiers (E/CN.17/1997/2/Add.23);
- y) Rapport du Secrétaire général sur le transfert de techniques écologiquement rationnelles, la coopération et la création de capacités (E/CN.17/1997/2/Add.24);
- z) Rapport du Secrétaire général sur la science au service d'un développement durable (E/CN.17/1997/2/Add.25);
- aa) Rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation (E/CN.17/1997/2/Add.26);
- bb) Rapport du Secrétaire général sur les mécanismes nationaux et la coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (E/CN.17/1997/2/Add.27);
- cc) Rapport du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels internationaux (E/CN.17/1997/2/Add.28);
- dd) Rapport du Secrétaire général sur les instruments et mécanismes juridiques internationaux (E/CN.17/1997/2/Add.29);
- ee) Rapport du Secrétaire général sur l'information pour la prise de décisions (E/CN.17/1997/2/Add.30);
- ff) Rapport du Secrétaire général sur un bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, coordination de ces activités et arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies (E/CN.17/1997/7);
- gg) Rapport du Secrétaire général sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement : mise en oeuvre (E/CN.17/1997/8);
- hh) Rapport du Secrétaire général sur un inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce (E/CN.17/1997/9);
- ii) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (E/CN.17/1997/14);

jj) Lettre datée du 29 janvier 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le rapport d'un atelier d'experts consacré à la promotion de l'établissement d'un lien entre l'énergie et le développement durable dans le cadre des institutions internationales, tenu à Vienne du 22 au 24 janvier 1997 (E/CN.17/1997/16).
